

DOSSIER D'INSCRIPTION

Première Générale

- Aucun dossier d'inscription ne sera accepté au lycée Honoré d'Urfé si l'élève ne figure pas **sur les listes AFFELNET** transmises par les services de la DSDEN 42 (les réponses sont publiées le mercredi 26 juin à partir de 14h). Pas de réponse par téléphone ou mail.
- Aucun dossier incomplet ne sera accepté (voir listes des pièces à joindre au verso).
- Le candidat qui ne vient pas s'inscrire **perd le bénéfice de son affectation dès LE 2 JUILLET 2024.**

Le dossier d'inscription est entièrement téléchargeable, il est à imprimer (**pas de recto-verso**), à remplir et à rapporter directement au secrétariat du lycée Honoré d'Urfé (*entrée rue de l'Egalerie – niveau 2*) – **aucun dossier d'inscription ne sera traité par courrier.**

Si toutefois vous n'avez pas la possibilité d'imprimer les documents nécessaires, le retrait des dossiers papier sera possible à partir du **vendredi 21 juin 2024.**

A condition que tous les documents soient **signés par les responsables légaux**, le dossier d'inscription peut être rapporté par l'élève. Toutefois, pour les élèves qui souhaitent s'inscrire à **l'internat** la présence des parents est conseillée.

Afin de gérer dans les meilleures conditions le retour des dossiers d'inscription, merci de respecter le calendrier suivant établi par établissement d'origine :

DATE DE DEPOT DU DOSSIER	HORAIRES	NIVEAU/SERIE
Lundi 1er juillet 2024	9h00 – 13h00	1 ^{ères} ST2S + 1 ^{ères} STL + 1 ^{ères} STMG + 1 ^{ères} GENERALES EXTERIEURES

Tout dossier envoyé ou déposé au lycée en dehors des plages horaires définies ne sera pas accepté.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Première Générale

Procédure : les dossiers d'inscription ont été construits de manière à limiter au maximum le nombre d'impression inutile, certains documents sont à imprimer obligatoirement et à rapporter au lycée Honoré d'Urfé, d'autres vous délivrent des informations et peuvent être simplement téléchargés. Nous vous invitons à prendre connaissance du dossier dans sa globalité et d'imprimer par la suite les documents dont vous aurez besoin.

Documents à rapporter obligatoirement au lycée Honoré d'Urfé

- Fiche d'inscription en première générale : il s'agit de la fiche sur laquelle l'élève fera le choix de ses langues spécialités



Si votre enfant est affecté dans une **section spécifique**, vous veillerez à bien cocher : **ABIBAC - ESABAC - Course d'Orientation – Sportif Haut Niveau**.

- Fiche de renseignements
- Fiche autorisations parentales (vie scolaire)
- Fiche infirmerie + 1 photo d'identité
- Fiche principe de laïcité

Documents à imprimer et à rapporter uniquement pour les élèves demi-pensionnaires

- Fiche d'inscription au restaurant scolaire. Un chèque devra être joint à la demande afin d'alimenter la carte de self.

Documents à imprimer et à rapporter uniquement pour les élèves internes

- Documents d'internat + 2 photos d'identité

Pièces à joindre obligatoirement

- 1 photocopie de la pièce d'identité de l'élève

Documents personnels à présenter

- Livret de famille nécessaire pour créer le PASS'REGION
- Chéquier (si nécessaire pour cantine, MDL, frais section CO)

PLANNING DE LA RENTREE 2024-2025

PREMIERES	
MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024	Accueil de tous les élèves de 1ère Générale de 10h00 à 12h00.
JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024	Début des cours selon l'emploi du temps provisoire.
INTERNAT	
MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024	Accueil des élèves internes de 1ère Générale de 8h30 à 10h00

Lycée Honoré D'Urfé
1 impasse le Châtelier
BP 90259
42012 ST ETIENNE Cedex 2

Classe 2024/2025 :

NOM et Prénom de l'élève :

.....

Etablissement d'origine :

.....

- Section : binationale allemand ABIBAC
 binationale italien ESABAC
 sportive Course d'Orientation
 sportive Haut Niveau

→ L'entrée dans les sections binationales et sportives est conditionnée par un recrutement sur dossier

Inscription en PREMIERE

Année scolaire 2024-2025

PREMIERE GENERALE

Langue vivante A : Anglais

Langue vivante B :

- Allemand Espagnol
 Italien Portugais

PREMIERE GENERALE BINATIONALE

Langue vivante A :

- Allemand ABIBAC
 Italien ESABAC

Langue vivante B : Anglais

Choix de 3 spécialités obligatoires, **cocher les cases** : **

Humanités, Littérature et Philosophie		Littérature, Langues et Cultures de l'Antiquité	
Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques		Mathématiques	
Langues, Littérature et Culture Etrangère Anglais Littérature		Physique-Chimie	
Langues, Littérature et Culture Etrangère Anglais, Monde Contemporain		Sciences de la vie et de la terre	
Langues, Littérature et Culture Etrangère Espagnol		Sciences économiques et sociales	
Arts	Arts plastiques	Education Physique, Pratiques et Culture Sportives	
(1 seul choix possible, cocher la case)	Histoire des arts		
	Musique		

** l'ouverture d'une spécialité ou d'une option est conditionnée à l'effectif (10 minimum)

Choix d'une seule option facultative : **

 - Section sportive COURSE D'ORIENTATION + HAUT NIVEAU : **Aucune option possible**

- ABIBAC + ESABAC : Théâtre (mercredi après-midi)

- Options artistiques :

- Histoire des arts Arts plastiques Cinéma audio-visuel
 Théâtre Musique et Pratique Collective

- Autre type d'option :

- Discipline Non Linguistique – Histoire et Géographie en Anglais
 Littérature, Langues et Cultures de l'Antiquité

L'inscription à une option facultative vaut engagement pour une année scolaire

** l'ouverture d'une spécialité ou d'une option est conditionnée à l'effectif (10 minimum)

Certifie sur l'honneur la sincérité des informations communiquées

Date, nom et signature du responsable légal ou de l'élève majeur-e :

Le ____/____/____

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2024/2025

Cette fiche doit être complétée par les responsables légaux et remplie avec le plus grand soin et sous leur propre responsabilité. De la fiabilité des informations qu'elle contient dépendent des opérations de gestion très importantes : inscription aux examens, délivrance de diplômes, certificats de scolarité, attestations, vie scolaire...

Attention : toutes les rubriques doivent être remplies obligatoirement – Cette fiche est confidentielle et reste la seule propriété de l'établissement.

É L È V E

Nom Prénoms Sexe M / F
Date de naissance / / + Pays naissance
Ville de naissance (arrondissement si nécessaire) + Code département.....
Nationalité : N° téléphone :
Régime demandé : Interne Demi-pensionnaire Externe

A N N E E S C O L A I R E P R E C E D E N T E

Etablissement et Ville/Département 2023-24 :
Public / Privé Classe 2023-24 :
Etiez-vous boursier en 2023-24 ? : Oui / Non
Bénéficiiez-vous d'un accompagnement pédagogique/d'aménagements scolaires ? PAP PAI PPS

R E S P O N S A B L E L E G A L 1

LIEN : Père Mère Autre (précisez) :
Nom Prénom
Adresse personnelle : N° Rue
Code Postal Ville
☎ Personnel : ☎ Portable :
Adresse mail obligatoire :@.....
Situation emploi : Activité Chômage Retraite Autre
Profession : Nombre total d'enfants dans l'établissement :
- Autorise à communiquer les coordonnées aux associations de parents d'élèves : Oui : Non
- En cas d'absence en cours, un SMS vous sera automatiquement envoyé durant toute la scolarité de votre enfant.
➔ En cas de refus, envoyez un mail à : vie-scolaire.0420042t@ac-lyon.fr

R E S P O N S A B L E L E G A L 2

LIEN : Père Mère Autre (précisez) :
Nom Prénom
Adresse personnelle : N° Rue
Code Postal Ville
☎ Personnel : ☎ Portable :
Adresse mail obligatoire :@.....
Situation emploi : Activité Chômage Retraite Autre
Profession : Nombre total d'enfants dans l'établissement :
- Autorise à communiquer les coordonnées aux associations de parents d'élèves : Oui : Non
- En cas d'absence en cours, un SMS vous sera automatiquement envoyé durant toute la scolarité de votre enfant.
➔ En cas de refus, envoyez un mail à : vie-scolaire.0420042t@ac-lyon.fr

Adresse où réside l'élève : Chez le responsable légal 1 Chez le responsable légal 2
 Autre, précisez :

Autre personne à contacter (Nom et Prénom) :
Lien de parenté : ☎ Personnel :

Nous certifions sur l'honneur la sincérité des informations communiquées.

A Saint-Etienne, le _____

Signature de l'élève

Signature des parents

Règlement intérieur et autorisations *Année scolaire 2024-2025*

Nom et Prénom :

Classe (en 2024-2025) :

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de (1) : Responsable légal – Père – Mère – Tuteur

Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la charte informatique, sur le site internet du lycée (<http://www.honoredurfe.eu>) et m'engage à les respecter.

Autorise le chef d'établissement à utiliser la photographie de mon fils, ma fille (1) dans le cadre de sa formation (réalisation du trombinoscope du lycée, vie lycéenne...).

Autorise le chef d'établissement à enregistrer et à diffuser sur la web radio du lycée la voix de mon fils, ma fille (1) dans le cadre des projets pédagogiques.

Autorise le chef d'établissement en cas d'accident ou d'urgence à faire pratiquer les premiers soins dans le service hospitalier le plus proche.

Fait à le2024

(1) Rayer la mention inutiles

Signatures

Le père

La mère

L'élève



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NOTE D'INFORMATION- INSCRIPTION ou REINSCRIPTION DANS L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Année scolaire 2024-2025

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 145 11 (principe de laïcité), L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)

L'école est laïque. Elle est un lieu de neutralité où se forment les futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses ce qui impose un devoir de tolérance, de réserve et de respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves ou étudiants sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

NOM et Prénom du responsable légal :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature:

NOM et Prénom de l'élève:

Classe 24/25 :

Ecrire « vu et pris connaissance » :

Signature :



Avoir son ***Pass*** Région est indispensable au LYCEE HONORE D'URFE pour :

- Passer les portiques d'entrée du lycée (externes, demi-pensionnaires, internes)
- Obtenir son plateau au self (avec un compte crédité au préalable par la famille pour les élèves demi-pensionnaires.)

- Si vous êtes nouvel élève et n'avez jamais eu de ***Pass*** Région

La demande sera effectuée directement au Lycée avec les services de la vie scolaire lors **de la chaîne d'inscription, muni de votre livret de famille**. Le ***Pass*** Région sera réceptionné au lycée et distribué à la rentrée.

Le 1^{er} ***Pass*** Région est **gratuit** et validé par le lycée avant la rentrée de septembre.

- Si vous êtes nouvel élève et avez déjà un ***Pass*** Région de votre ancien établissement vous avez déjà un dossier existant .

Lors de votre affectation, votre dossier ***Pass*** Région sera validé par le Lycée Honoré d'Urfé et un nouveau ***Pass*** Région sera envoyé.

- Si vous êtes un ancien élève déjà scolarisé au Lycée Honoré d'Urfé

Le ***Pass*** Région reste valable d'une année sur l'autre, il est revalidé par le lycée avant la rentrée de septembre.

En cas de perte, de vol, de casse

Sur le site <https://auvergnerhonealpes.zecarte.fr> faire opposition à votre ***Pass*** Région et ne surtout pas recréer un nouveau dossier. Le lycée validera le nouveau PASS qui vous sera expédié sous 8-10 jours et 5€ seront débités sur votre crédit ***Pass*** Région.

Assistance technique au 0810 559 559

Il est fortement conseillé d'avoir une photo de votre *Pass*** Région dans votre portable (N° de carte nécessaire en cas de perte et pour passage au self).**



Année scolaire : 2024 - 2025

SAINT-ETIENNE Lycée Honoré d'Urfé

Classe Rentrée 2024 :

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

A la rentrée 2024, les procédures de dépôt des demandes de bourse nationale d'études du second degré évoluent, afin de permettre l'étude automatique du droit à la bourse.

La campagne de bourse 2024 se déroulera en deux temps :

- **Soit Etape 1 : JUIN / DEBUT JUILLET 2024 :**
Recueil du consentement des familles à l'étude automatique de leur droit à la bourses (pendant la période d'inscription ou de ré-inscription)
- **Soit Etape 2 : DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 17 OCTOBRE 2024 :**
Recueil des demandes de bourses via le téléservice bourse OU via le formulaire Cerfa, pour les familles qui n'ont pas donné leur consentement à l'étude du droit à la bourse pendant la phase d'inscription.

Si votre choix est le consentement à l'étude automatique du droit à la bourse, merci de compléter ce document ci-dessous.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE	
Nom de famille :	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Nom d'usage :	Né(e) le : __/__/____
Prénom 1 :	Prénom 2 : Prénom 3 :

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE	
Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez droit à une bourse pour son année scolaire. Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation. Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales. De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée. Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.	
J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous <input type="checkbox"/>	
Vous-même :	
Nom de famille* (1) :	
Nom d'usage (2) :	
Prénom 1* (3) :	Prénom 2 : Prénom 3 :
Date de naissance* : __/__/____	Pays de naissance* :
Département de naissance* (4) : ____	Commune de naissance* (4) :
Adresse mail OBLIGATOIRE :	
Votre concubin(e) :	
<i>Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche</i>	
Nom de famille* (1) :	Civilité* : Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>
Nom d'usage (2) :	
Prénom 1* (3) :	Prénom 2 : Prénom 3 :
Date de naissance* : __/__/____	Pays de naissance* :
Département de naissance* (4) : ____	Commune de naissance* (4) :
Adresse mail OBLIGATOIRE :	

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire (2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse
 (3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil (4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : __/__/____

Signature :

FICHE INFIRMERIE (CONFIDENTIEL)

A REMPLIR obligatoirement pour tous les élèves internes et externes

ELEVE

Nom :
Prénom :
Classe en 24/25
Né(e) le : à
Nationalité :
Adresse : Ville :

Régime : Inteme Pensionsnaire Externe

L'an dernier, Etablissement fréquenté en 23/24 (nom et ville) :
Classe en 23/24 :

PARENTS Mariés Divorcés Séparés Célibataires Remariés (Père-Mère)

Si l'un des parents est décédé (Père - Mère), date du décès :

TELEPHONE où joindre les parents ou le tuteur (indispensable)

Domicile :
Portable père : Portable mère :
Famille ou Ami : Portable Éleve :
Père : Nom Prénom : Profession : Tél. travail :
Mère : Nom Prénom : Profession : Tél. travail :
Tuteur : Nom Prénom : Profession : Tél. travail :

RESPONSABLE LEGAL PERE MERE TUTEUR

ADRESSE MAIL : Parents
Éleve :

Nombre de frères et sœurs : Age :
Prénoms : Lieu de scolarité ou profession :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

- Date du dernier rappel DTP (diphthérie, tétanos, polio) :

Votre enfant :

A-t-il subi des interventions chirurgicales ? Si OUI, lesquelles et à quel âge :

A-t-il des problèmes de santé (entourer la mention choisie) ?

- ASTHME - DIABETE - EPILEPSIE
- SPASMOPHILIE - MALADIE CARDIAQUE - DEPRESSION
- ANOREXIE/BOULIMIE - AUDITION - VUE - ALLERGIE

AUTRES :

A-t-il des besoins éducatifs particuliers (entourer la mention choisie) ?

- DYSLEXIE - DYSPRAXIE - DYSPHASIE - DYSALCALULIE - DYSCALCULIE
- PRÉCOCITÉ INTELLECTUELLE - TROUBLES DE LA CONCENTRATION

DEMANDES SPÉCIFIQUES (entourer la/les mention(s) choisie(s))

- PAI (projet d'accueil individualisé, maladie et traitement) - Aménagements baccalauréat
- PAP (plan d'accompagnement personnalisé, Dys-) - PPS (projet personnalisé de scolarisation)
- PAS (projet d'accompagnement de la scolarité pour les EIP)

LES PARENTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT VENIR CHERCHER LEUR ENFANT MALADE (MAJEUR OU NON) SI L'INFIRMIER(E) LE JUGE NECESSAIRE.

FICHE D'URGENCE

En cas d'urgence un élève accidenté ou malade est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital Nord, pour recevoir les soins jugés nécessaires par le médecin. La famille est immédiatement avertie par nos services.

Un élève mineur peut sortir de l'hôpital seulement s'il est accompagné par sa famille.

MEDECIN TRAITANT : Nom : téléphone :

SIGNATURES précédées de la mention : « lu et approuvé » :

Fait le : Le Père : La Mère : Le Tuteur :



PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SECTION COURSE **D'ORIENTATION**

La course d'orientation nécessite des déplacements sur les sites de pratique et engendre par conséquent des frais de transport exceptionnels. Une participation de 140 euros (Vote du Conseil d'Administration du 02.04.24) est donc demandée aux familles ainsi que 25 euros pour les équipements sportifs. (Vote du Conseil d'administration du 11.04.22).

.....

A compléter et à rendre accompagné d'un chèque de 165 € libellé au nom de l'Agent Comptable du Lycée Honoré d'Urfé.

Je soussigné(e) M..... responsable légal de l'élève,

NOM :

PRENOM :

Niveau :

Participe aux frais de transport concernant les déplacements pour la pratique de la course d'orientation.

Signature

MAISON DES LYCÉENS

BULLETIN D'ADHESION 2024-25



Je soussigné : Parent de

l'élève :

Verse la somme de **8 €** afin que mon enfant soit adhérent de la Maison Des Lycéens du lycée Honoré d'Urfé.

Cette adhésion permet :

Un accès à la MDL (canapé, babyfoot, jeux de société, wi-fi)

Et à sa salle de musique (guitares acoustique, électrique, basse ; batterie électronique, piano) D'être prioritaire sur les élèves non adhérents pour toutes les activités organisées par la MDL (Exemples 2023-24 : Atelier d'écriture, accrobranches, laser game, club dessin, club jeux de société, tournoi d'Echecs, tournoi babyfoot, sortie cinéma, etc...)

De payer moitié prix sur toutes les activités payantes de la MDL

Fait à :

le :

Signature :

ENTRÉE EN PREMIÈRE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE

UN LIVRE IMPOSÉ :

Manon Lescaut de l'Abbé Prévost,
Ed Carrés classiques Nathan, 2022 (= édition conseillée mais non obligatoire)

ET

UN LIVRE À CHOISIR PARMI LA LISTE SUIVANTE :

Objet d'étude « Le roman » :

Le pingouin, Andreï Kourkov
Martin Eden, Jack London
Les Hauts de Hurlevent, Emily Brontë
Au revoir là-haut, Pierre Lemaître
Une longue impatience Gaëlle Josse
Splendeurs et misères des courtisanes, Honoré de Balzac
La Dame aux camélias, Alexandre Dumas
Nana, Emile Zola
Tess d'Urberville, Thomas Hardy
Le Journal d'une femme de chambre, Octave Mirbeau
Maria Republica, Agustin Gomez-Arcos
Le Parfum, Patrick Süskind
La Porte, Magda Szabó
Attentat, Amélie Nothomb
L'aube sera grandiose, Anne-Laure Bondoux
Mamie Luger, Benoît Philippon
Alabama 1963, Christian Niemiec et Ludovic Manchette
Le Baron perché, Italo Calvino
L'attrape-cœurs, J.D. Salinger
L'écume des jours, B. Vian
Jour de courage, Brigitte Giraud
Chanson douce, Leïla Slimani

Objet d'étude « Argumentation » :

Le Bal des folles, Victoria Mas
Qui a tué mon père, Edouard Louis
Miss Island, Auður Ava Ólafsdóttir
Les impatientes, Djäïli Amadou Amal
La femme révélée Gaëlle Nohant
Lettres d'une Péruvienne, Françoise de Graffigny
Ourika, Claire de Duras
1666, Géraldine Brooks

Bakhita, Véronique Olmi

Beauté fatale, Mona Chollet
J'ai rêvé la révolution, Catherine Anne
Candide, Voltaire
Maria Republica, Agustin Gomez Arcos
La Controverse de Valladolid, Jean-Claude Carrière
Femme sans merci, Camilla Lackberg

Objet d'étude « Poésie » :

Romances sans paroles, Verlaine
Mamhoud ou la montée des eaux, Antoine Wauters
A la ligne, feuillets d'usine, Joseph Ponthus
Capitale de la douleur, Paul Éluard
Le Roman inachevé, Louis Aragon
Paroles, Jacques Prévert
Verlaine d'ardoise et de pluie, Guy Goffette
Crénom, Baudelaire !, Jean Teulé
Gaspard de la nuit, Aloysius Bertrand
Calligrammes, Guillaume Apollinaire
Rimbaud le fils, Pierre Michon
La vraie gloire est ici, François Cheng

Objet d'étude « Théâtre » :

La Maison de Bernarda Alba, Federico Garcia Lorca
Incendies, Wajdi Mouawad
Retour au désert, Bernard-Marie Koltès
Migraants, Matéi Visniec
Dans la république du bonheur, Martin Crimp
Roberto Zucco, Bernard-Marie Koltès
Le Dieu du carnage, Yasmina Reza
Cendrillon, Joël Pommerat
Une Maison de poupée, Henrik Ibsen

AUX ELEVES AYANT
CHOISI LA SPECIALITE
LANGUES,
LITTERATURE ET
CULTURE ETRANGERE
ANGLAIS

LITTERATURE : le
signaler au Secrétariat des
Elèves lors du dépôt de
votre dossier d'inscription,
des documents préparés par
votre future enseignante
vous seront remis.



Histoire des Arts

Un **enseignement pluridisciplinaire** qui associe les Lettres, les Arts Plastiques, la Musique et l'Histoire.

Un enseignement rare que l'on peut prendre en **SPECIALITE** à partir de la 1^{ère} générale ou en **OPTION** dès la 2^{nde}.

3 heures en option / 4 à 6 heures en spécialité

Des **sorties nombreuses** en lien avec l'actualité culturelle et artistique (musées, expositions, galeries d'art, concerts et spectacles)

Des **rencontres avec des professionnels** du monde des arts et de la culture (artistes, conservateurs, scénographes, galeristes...)

Quel travail ?!

Des comptes-rendus de sorties

Des billets de blog

Des exposés et des analyses d'œuvres

Des tables rondes pour la webradio du lycée

Des revues de presse culturelles

Un **projet partenarial** mené avec une institution ou un artiste donnant lieu à une restitution (montage d'une exposition, médiation publique dans un musée, etc...)



Quel public ?

Aucun prérequis n'est attendu... sinon la capacité à être **curieux** et **ouvert d'esprit** !

Il faut aimer **apprendre** et **se laisser surprendre** !

En Histoire des Arts, on enrichit sa **culture générale**.

En Histoire des Arts, on découvre de **nouveaux métiers** et des parcours professionnels originaux.

En Histoire des Arts, on découvre le **fonctionnement des institutions culturelles** et du monde de l'art en général.

En Histoire des Arts, on élargit ses **compétences** et ses **connaissances** ; on **apprend autrement**, en classe et hors de la classe.

Pour plus de renseignements, consultez notre blog de section :
<https://lewebpedagogique.com/saintetiennehida/>



Lycée Honoré d'Urfé - 1 impasse Le Châtelier, 42100 Saint-Etienne -
ce.0420042t@ac-lyon.fr - 04 77 57 38 58
Professeur coordinateur : laurent.pireyre@ac-lyon.fr

HISTORY & GEOGRAPHY IN ENGLISH

DNL Histoire-Géographie en anglais Seconde, Première & Terminale

Interested in English, History or Geography? Do you like to debate on current topics?
This course is for you.



Option : 1h par semaine

Coefficient : 2



Evaluation :

contrôle continu (bulletin)

+ oral fin d'année de Terminale (Durée de l'épreuve : 10 minutes ; Préparation : 10 minutes)

Voir [Bulletin officiel n°31 du 26 août 2021](#)

HISTORY & GEOGRAPHY IN ENGLISH

Programme : une partie de celui du tronc commun (H&G) de Seconde, Première et de Terminale

Objectifs :

- Gagner en expression orale
- Être capable d'analyser et à argumenter en anglais
- Renforcer sa culture du monde anglophone



See you soon !

Don't hesitate to come and see us



For further information : ves.leaute@ac-lyon.fr or julien.vallat@ac-lyon.fr

NOM de l'élève : _____

Prénom : _____

Date de naissance :/...../.....



Classe : _____ **2024-2025**

NOM Prénom du (des) responsable(s) légal (aux) : _____

Adresse _____

Adresse mail :

☎ portable ☎ :
portable élève.....

Signature du (des) responsable(s) légal(aux) de l'élève : _____

NOM du correspondant (si possible) _____

Adresse _____

AUTORISATIONS DE SORTIE

Sortie du mercredi après-midi

J'autorise mon enfant Je n'autorise pas mon enfant

à sortir librement le mercredi de 14h00 à 18h30.

Signature :

Absence tous les mercredis soirs

absent tous les mercredis soirs

dormira à l'internat tous les mercredis soirs.

En cas d'absence exceptionnelle, les parents devront fournir une autorisation écrite, la semaine précédant l'absence.

Signature :

Réservé aux élèves de section CO, ABIBAC ou ES/ (ou sur demande particulière) :

Dormira tous les dimanches soir (*forfait 5 nuits*)

Ne dormira pas les dimanches soir

(accueil de 20h00 à 22h00 pas de service de restauration| soir, petit déjeuner assuré le lundi matin)

- **Heure d'arrivée prévue :** _____





Lycée Honoré d'Urfé

BP 90259
1, Impasse Le Châtelier
42014 Saint-Etienne
Cedex 2
Tél : 04.77.57.38.58
Fax : 04.77.59.00.78



Mel : 0420042t@ac-lyon.fr

www.honoredurfe.eu

Le proviseur
Roseline Camerlenghi



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rhône-Alpes Région

INTERNAT

Année scolaire 2024-2025

AUTORISATION
EXCEPTIONNELLE DE DEPART
DE L'INTERNAT

En cas de **fermeture d'urgence** demandée par le Préfet, l'Inspection Académique, la DDASS (...) pour tout problème de santé, de transport, de conditions météorologiques (épisodes neigeux) :

J'autorise mon fils ma fille :

– M. – Mlle.....

à quitter l'internat du lycée Honoré d'Urfé pour prendre au plus vite les transports afin de rejoindre notre domicile ou celui du correspondant.

Mon enfant se chargera de nous prévenir par ses propres moyens ou le demandera à la vie scolaire et **nous confirmerons** par mail, fax ou SMS **avoir pris connaissance de cette information.**

Dans ce cas, dès le retour de l'élève, une régularisation d'absence sera donnée à la vie scolaire.

Je n'autorise pas mon fils ma fille :

– M. – Mlle.....

à quitter l'internat du lycée Honoré d'Urfé et m'engage à venir récupérer mon enfant, dans l'établissement, dans les plus brefs délais.

A.....le

(signature)



RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT Annexé au règlement intérieur du lycée Honoré d'Urfé

PREAMBULE :

Le règlement de l'internat du lycée Honoré d'Urfé est en parfaite cohérence avec les dispositions du Règlement du lycée.

L'internat n'est pas un droit, mais un service rendu à l'élève et à sa famille.

C'est un service d'accueil, un lieu privilégié de travail, d'apprentissage de la vie sociale ainsi que d'ouverture culturelle.

Le règlement s'applique aux élèves tant mineurs que majeurs.

L'inscription en qualité d'interne suppose donc, sans équivoque possible, le devoir de tolérance, le respect d'autrui dans sa personnalité et ses convictions, ainsi que le respect des règles et obligations liées à toute vie en communauté.

I - INSCRIPTIONS

Le lycée Honoré d'Urfé accueille à l'internat dans la limite des places disponibles les élèves de second cycle et en priorité les élèves inscrits au Lycée Honoré d'Urfé .

Le nombre de places à l'internat étant limité :

- l'inscription engage la famille pour l'année scolaire, sauf cas de force majeure.
- le jour de la rentrée des internes, la place de tout élève absent et non excusé par une lettre de la famille est considérée comme vacante et attribuée immédiatement à un élève inscrit sur liste supplémentaire.

II - CORRESPONDANT

La désignation par le responsable de l'élève, d'un correspondant habitant Saint-Etienne ou les environs est fortement recommandée, en particulier pour les élèves dont les responsables ne peuvent se déplacer du fait de la distance géographique.

Ce correspondant doit être une personne majeure établie.

Il représente la famille pour tout ce qui concerne l'élève et s'engage en particulier à se charger de l'enfant :

- en cas de maladie
- en cas de mesure exceptionnelle empêchant le lycée de garder l'élève

Quand la famille réside hors de France continentale, le correspondant est en outre responsable du paiement des frais scolaires et de toutes les sommes dues au lycée.

Dans la situation où la famille n'est pas en mesure de trouver un correspondant, elle s'engage à venir rapidement récupérer l'élève si la situation l'exige.

III - SANTE DES ELEVES

III-1 Continuité de suivi médical de l'élève :

Cette continuité est assurée par des infirmiers présents à l'internat de 18h à 21h. Elle s'appuie sur les protocoles (PAI, PPS) signés entre les responsables de l'élève et l'établissement (cf Règlement Intérieur chap. III).

Une fiche spécifique pour l'internat précise les protocoles d'intervention médicale de suivi ou d'urgence. Elle conditionne l'inscription à l'internat.

III-2 Continuité éducative et prévention :

- Conformément au Règlement Intérieur de l'établissement, il n'est pas autorisé de fumer , d'introduire ou de consommer tout produit psychoactif dans l'enceinte de l'internat. Il est interdit d'introduire tout objet susceptible d'être utilisé pour porter atteinte à la personne.
- Sous la responsabilité des Conseillers Principaux d'Education, des actions de prévention sur les conduites dites « à risque » permettront à chacun de donner du sens aux interdictions d'usage et de détention de produits psychoactifs (licites ou illicites). Ces interventions ponctuelles ou programmées pourront traiter aussi de tout autre sujet relatif au bien-être individuel et collectif comme la relation à l'autre, l'estime de soi,...

Les personnels d'encadrement de l'internat sont des interlocuteurs privilégiés pour accompagner toute situation de mal-être.

IV - SORTIES

Le Lycée ne peut garder aucun élève durant les petits congés, les vacances et les jours fériés

En fin de semaine, les élèves rejoignent leur famille après le dernier cours prévu à l'emploi du temps.

IV-1- Sorties du mercredi :

Les élèves sont autorisés à sortir seuls de 13 h à 18 h 30 si leurs parents ne s'y opposent pas.

Ils peuvent rejoindre leur famille jusqu'au jeudi matin de façon régulière ou occasionnelle. La famille devra le préciser à l'inscription.

Pour une sortie exceptionnelle, le responsable légal devra en formuler la demande par écrit **au moins 24 heures à l'avance** afin d'en informer les services de restauration.

IV-2 - Sorties dans la journée :

Les internes sont autorisés, au même titre que les externes à sortir dans la journée en cas de suppression d'un ou plusieurs cours.

Après les cours, tous les élèves internes doivent impérativement être présents au restaurant scolaire à 18h30, heure du premier appel effectué par les Assistants d'Education.

IV-3 - Sorties du soir pour activités :

Les internes peuvent être autorisés à sortir après le dernier cours de la journée pour suivre une **activité extérieure régulière**. Cette autorisation doit être demandée par le responsable légal en début d'année par écrit.

Toute autre demande de sortie doit être motivée. Elle sera soumise à l'appréciation des responsables d'internat et doit rester exceptionnelle.

Dans tous les cas le retour à l'internat s'effectuera au plus tard à 21h00. Un repas pourra être réservé sur demande. Durant toutes les sorties énumérées ci-dessus, la responsabilité du responsable légal se trouve naturellement engagée. **L'élève doit se signaler dès son arrivée.**

IV-4 - Sorties de groupe :

Des sorties culturelles, pédagogiques ou éducatives accompagnées par des personnels de l'internat peuvent être organisées. Une autorisation des représentants légaux sera demandée pour les internes participant à l'activité.

V - RESTAURATION

Le lycée Honoré d'Urfé assure un service de restauration spécifiques le soir et le matin pour les internes.

Un badge personnel est remis en début d'année à chaque interne. Ils devront badger à chaque repas.

La présence des élèves internes à ces repas est obligatoire sauf dérogations particulières (Cf **IV-SORTIES**).

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire aucune denrée personnelle ne doit être introduite au restaurant scolaire.

VI – COMMUNICATION AVEC L'INTERNAT

Adresse mail : internat.0420042t@ac-lyon.fr

Téléphone internat : 0686882173

- La communication avec les personnels d'internat se fait prioritairement par mail, et en cas d'urgence par téléphone.
- Toute absence à l'internat doit être signalée le plus tôt possible par écrit par les parents avec indication précise du motif. En cas d'absence non signalée, les personnels de service en avisent le responsable de l'élève concerné.

VII - VIE A L'INTERNAT

Les conditions de vie à l'internat doivent favoriser à la fois la réussite scolaire de l'élève et son épanouissement personnel dans un cadre collectif.

Représentation des internes :

Quatre représentants (2 titulaires et 2 suppléants) des élèves internes sont élus pour l'année. Ils sont élus par l'ensemble des élèves internes et participent au conseil d'internat réuni plusieurs fois dans l'année.

Par ailleurs ces représentants peuvent être candidat au conseil d'administration de l'établissement.

Rythme de vie :

Les locaux de l'internat sont accessibles à partir de 18h00 tous les soirs et 14h le mercredi. Les internes déposent leurs bagages les lundi et vendredi matin à la bagagerie de l'externat prévue à cet effet.

Temps forts :

- 18h00 18h30 ouverture des bâtiments
- 18h30 19h30 repas (1^{er} appel des internes)
- 19h45 21h00 étude obligatoire organisée sous la responsabilité des assistants d'éducation (2^{ème} appel des internes)
- 21h00 22h00 temps libre
- 22h00 22h30 (dernier appel des internes)
- 22h30 extinction des feux
- 06h45 réveil des internes
- 07h30 fermeture des bâtiments, petit déjeuner au restaurant scolaire.

Les chambres :

Le calme et le respect de l'*autre* dans les chambres sont des conditions essentielles pour garantir à chaque interne un espace personnel privilégié.

- La répartition des internes dans les chambres est de la responsabilité de l'établissement.
- Les règles de non mixité dans les chambres doivent être respectées.
- Lors de l'accueil de rentrée, une fiche relative à l'état des lieux est établie par les élèves et remises aux responsables d'internat.

Toute dégradation volontaire pourra être facturée au responsable.

- Les élèves ont la responsabilité du rangement de leur chambre afin d'en faciliter le nettoyage.
- Pour des raisons de sécurité aucun déplacement de mobilier n'est autorisé. De la même façon est interdite l'utilisation de matériel inflammable (bougie, encens,...).
- Une armoire est mise à disposition de chaque élève afin d'y mettre ses effets personnels. L'apport d'objets de valeur est vivement déconseillé et reste sous la responsabilité de l'élève.

Les espaces communs :

Des espaces collectifs mixtes sont mis à la disposition des élèves afin de préserver les espaces individuels (chambres) des internes :

- Foyers comme lieu de détente et d'activités collectives.
- Salles de travail réservé aux travaux collectifs ou individuels des internes.
- Salles de musique

Des équipements sont mis à disposition des internes dans ces lieux de détente (jeux, instruments...).

Pour des raisons d'hygiène et de confort, dans l'ensemble des espaces communs (y compris couloirs et escaliers) nous demandons aux internes de circuler en utilisant les pantoufles ou chaussures d'intérieur prévues dans leur trousseau.

Autres règles de vie collective

Une Charte sera établie en début d'année avec les élèves afin de les associer aux détails d'organisation de la vie collective.

Trousseau :

Le trousseau doit être suffisant. Il peut se composer suivant la liste indicative ci-dessous :

- Un drap housse
- 1 enveloppe de traversin
- 1 couette + la housse de couette
- Trousse + linge de toilette
- 1 paire de pantoufles silencieuses
- linge et vêtements au gré de la famille
- 1 cadenas obligatoire

Coupon à compléter et à remettre dans le dossier d'inscription

Je soussigné(e)reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'internat et m'engage à le respecter.

Lu et approuvé.

Les parents,

L'élève,

FICHE INFIRMERIE INTERNAT (CONFIDENTIEL)

A REMPLIR ET SIGNER PAR LES PARENTS – Une 2^{ème} fiche distribuée à la rentrée sera à remplir pour l'infirmerie d'externat

ELEVE

Nom : Prénom :

Classe en 24/25.....

Né(e) le : à Nationalité :

Adresse : Ville.....

PHOTO
(à agraffer)

PARENTS Mariés Divorcés / Séparés Célibataires

TELEPHONE indispensable pour joindre les parents :

- PERE : Nom Prénom : Domicile : Portable :

- MERE : Nom Prénom : Domicile : Portable :

- CORRESPONDANT : Nom Prénom : Domicile : Portable :
Adresse :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Date du dernier rappel DTP (diphtérie, tétanos, polio) :

Votre enfant :

A-t-il des problèmes de santé (à signaler en cas d'hospitalisation) ? :

Présente-t-il une allergie ? Si OUI à quoi ? :

Traitement :

(Interdiction d'avoir un traitement dans les chambres d'internat, il doit être déposé et pris à l'infirmerie)

MEDECIN TRAITANT : Nom : téléphone :

LES PARENTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT VENIR CHERCHER LEUR ENFANT MALADE (MAJEUR OU NON) SI L'INFIRMIER(E) LE JUGE NECESSAIRE.

En cas d'urgence un élève accidenté ou malade est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital Nord, pour recevoir les soins jugés nécessaires par le médecin. La famille est immédiatement avertie par nos services.

Un élève mineur peut sortir de l'hôpital seulement s'il est accompagné par sa famille.

SIGNATURES précédées de la mention : « lu et approuvé »:

Fait le : Le Père :

La Mère :

Le Tuteur :

REGLEMENT FINANCIER DE L'INTERNAT ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Pour information, l'internat est accessible aux élèves du post bac, un dossier d'inscription doit être rempli.

ORGANISATION DE LA RENTREE 2024:

Afin de contrôler les accès au restaurant scolaire, et également l'accès à l'établissement, chaque interne devra utiliser son Pass'Région. Le Pass'Région permettra d'obtenir son plateau au self. Les élèves internes devront impérativement l'utiliser pour tous leurs passages (petit déjeuner, déjeuner, dîner).

PAIEMENT DES FRAIS SCOLAIRES DES INTERNES

Le choix d'inscription à l'internat est définitif pour toute l'année scolaire. Le tarif de l'internat est forfaitaire et payable au cours de chacun des trois trimestres : novembre, février et mai à réception d'un Avis aux familles tenant compte des bourses, primes à l'internat et remises éventuelles. Le montant de l'internat est, à titre indicatif, de 1833.47 (forfait 4 nuits) et de 1998.01€ par an (forfait dérogatoire 5 nuits) ; une modification des tarifs pourra intervenir à compter du 1^{er} janvier 2025.

MODES DE PAIEMENT :

- par chèque libellé au nom de l'Agent Comptable du Lycée Honoré d'Urfé à remettre au service intendance ou à lui adresser par courrier.
- en espèces : à la caisse de Madame l'Agent comptable du Lycée Honoré d'Urfé (Intendance).
- en ligne sur le site du lycée : <http://www.honoredurfe.eu>, en utilisant l'identifiant et le mot de passe remis par le service intendance.

REMISES SUR FRAIS SCOLAIRES DES INTERNES:

Remises d'ordre : une remise d'ordre peut être accordée à la famille :

- en cas de changement d'établissement scolaire en cours de trimestre,
- en cas d'abandon des études par l'élève pour occuper un emploi,
- en cas d'absence pour une durée excédant 15 jours consécutifs pour maladie (fournir certificat),
- en cas d'absence due à un stage en entreprise
- en cas de voyages scolaires de plus de quatre jours

Remarques :

- ↳ toutes les remises doivent faire l'objet d'une demande écrite adressée à Madame le Proviseur du Lycée Honoré d'Urfé sur un formulaire à retirer à l'intendance,
- ↳ les élèves quittant l'établissement après les examens de fin d'année ne peuvent prétendre à aucune remise pour la période restant à couvrir jusqu'aux vacances ,
- ↳ le montant des remises accordées est soit déduit des frais scolaires du terme suivant, soit remboursé en cas de départ définitif de l'élève.

CHANGEMENT D'ADRESSE :

Il est demandé aux familles de signaler à l'Intendance du Lycée tout changement d'adresse venant à se produire en cours d'année.

FONDS SOCIAL POUR LES FRAIS D'HEBERGEMENT (ne concerne pas les élèves en BTS) :

Les familles peuvent recevoir une aide permettant de faire face à tout ou partie des dépenses. Elles sont invitées à prendre contact avec l'assistant(e) social(e) .

✂-----

ACCUSE DE RECEPTION

A COMPLETER :

adresse mail obligatoire :

Je soussigné(e) M..... responsable légal(e) de l'élève,

NOM :

Prénom :

Niveau:

déclare que celui-ci sera interne. J'ai reçu le règlement financier de l'établissement et m'engage à le respecter.

A, le

Signature des parents ou du tuteur,